

# LYON UNIVERSITAIRE

## UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An ..... 7 fr.  
Six Mois ..... 4 »

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur  
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

### UN LYONNAIS POÈTE ROMANTIQUE

BARTHÉLEMY TISSEUR (1812-1845)

*A des esprits prévenus, ces deux mots : Lyonnais et romantique, paraîtront peut-être contradictoires ; il n'en est pas de même pour ceux qui connaissent la liste des Lyonnais célèbres depuis Gerson jusqu'à Ballanche. Quoi qu'il en soit, Barthélemy Tisseur réalise ce prétendu paradoxe. Anant d'analyser ce tempérament romantique, examinons le milieu intellectuel dans lequel il s'est formé.*

I

« On a beaucoup raillé la philosophie de Ballanche. Elle n'est pas plus ridicule que la philosophie évolutionniste. Toutes les deux évoluent sur cette bêtise fondamentale : l'idée de progrès. Prenez Ballanche pour ce qu'il est, non pour un philosophe, mais pour un poète et un grand poète. »

Nous sommes en 1832. Barthélemy (1) a vingt ans et il s'éveille à la vie intellectuelle. Or, en ce temps-là, Lyon ne manquait ni de philosophes ni de poètes. Et quels poètes ! et quels philosophes ! Du triple extrait d'idéal ! De la quintessence de mysticisme !

Voici d'abord le maître du chœur, celui qui est convenu d'appeler le doux Ballanche. L'auteur d'*Antigone* et de la *Palingénésie* était un rêveur optimiste. Ses thèses gardaient le demi-jour des oracles. On l'appelait l'Orphée moderne. En dépit de ses arcanes, sa philosophie de l'histoire semble se ramener à ceci : si le progrès existe, il ne s'établit que par une série d'initiations lentes. Ballanche exerçait une action profonde sur ceux qui l'approchaient ; son spiritualisme social s'accordait assez bien avec les tendances vagues de l'époque vers un avenir meilleur. Aussi Ballanche ne tarda-t-il pas à être considéré comme l'oracle auguste de la « grande » école lyonnaise (2).

Blanc Saint-Bonnet (3) compléta la doctrine. Il avait écrit un ouvrage en trois volumes intitulé : *De l'Unité spirituelle*, ou de la société et de son but au delà du temps. Ce métaphysicien audacieux n'hésitait pas à affirmer que l'amour est le principe constitutif de la vie de l'Être ; il constatait ensuite, au fond de l'âme humaine, l'existence de sentiments impersonnels d'amour qui la rattachent à l'amour absolu. Le cœur est le principe de l'unité dans la société des âmes, et l'agent par lequel cette société est appelée à se reconstruire au delà du temps, pour former le royaume de l'amour. C'est tout ; Blanc Saint-Bonnet n'aurait pas compris les conseils de Zarathoustra : restez fidèles à la terre.

A côté des philosophes, les poètes, Victor de Laprade commençait à publier ses vers. Une étroite amitié unissait Laprade et Barthélemy. Saint-Bonnet, Laprade et Barthélemy formaient une trinité. Saint-Bonnet était le père, parce qu'il portait dans son cerveau les dogmes générateurs de la grande école. Laprade, c'est le fils, parce que le fils c'est le Verbe, et que Laprade était verbeux ; et Barthélemy était le saint Esprit, parce qu'il fallait quelque chose pour l'être ! Cette plaisanterie mystique fut mise en vers par Laprade dans une invocation sur la montagne. Vers cette époque, La-

prade préparait *Psyché*, poème mythique et mystique, fusion d'une légende grecque et de la tradition biblique ; l'héroïne est l'âme qui, au sein de la nature bienfaisante, a la soif indigérée de l'inconnu, de l'idéal. Dans cette pléiade lyonnaise, un des plus rebelles à ce mysticisme poétique fut Jean Tisseur, frère cadet de Barthélemy. Il apparaissait comme le Sainte-Beuve de ce cénacle lyonnais. Son esprit clair et précis répugnait à ce panthéisme nébuleux. Il publia quelques vers dans le *Papillon* (recueil littéraire bi-hebdomadaire paraissant à Lyon) sous le pseudonyme de Reussil, anagramme de son nom, et il fit publier dans le même recueil la pièce de Barthélemy :

Vous souvenez-vous pas, ami, des causeries  
Que nous avions toujours et si longues le soir ?

A côté de ces chefs du mouvement, il faut citer quelques comparses. Lyon avait aussi ses classiques et ses romantiques. Côté des classiques : Lamartine, le fondateur du *Papillon* (1832), organe de la jeunesse poétique lyonnaise ; Kaufmann, César Bertholon ; j'en passe et des plus inconnus. Cette école classique procédait de Parny. Plus nombreux étaient les romantiques : Berthaud et Veyrat, deux républicains sang de bœuf qui écrivaient ensemble à Lyon un pamphlet périodique en vers et contre tout, *L'Homme Rouge*, pastiche de la *Némésis* de Barbier. Berthaud nous a laissé quelques vers estimables. Quant à Veyrat, suivant Puitspelu, il eut l'insigne honneur d'être sauvé de l'oubli, embœumé dans deux chapitres des *Nouveaux Lundis* de Sainte-Beuve, sur la Poésie, en 1865.

Mais nous osons oublier la pléiade féminine, renouvelée de Louise Labé, et qui comptait trois étoiles : Marceline Valmore, dont plusieurs pièces, justement célèbres, se lisent encore dans les anthologies classiques ; Mme Nollard, dont le recueil : *Grains de sable*, fut présenté au public par Victor Hugo et Lamartine ; Sophie Grangé, jolie laide, habituellement habillée en l'homme. Elle disparut du Parnasse lyonnais vers 1825.

Les thèmes de la conversation, surtout chez les inspirateurs du mouvement, se ramenaient à deux : éloge de la poésie, religion de l'amour. Cet éloge de la poésie penait les formes les plus inattendues et donnait lieu à des réflexions souvent bouffonnes. La poésie, disaient-ils, est supérieure aux autres arts. Ne contient-elle pas plus d'images ? N'est-elle pas l'abrégé de l'univers ? Par la rime elle exprime le retour des choses, le balancement qui est la loi des astres, la répétition des raisons, etc., etc. Un jeune homme candide hasardait timidement qu'il voyait, dans cet accord des rimes, le rapprochement de deux sensations mutuellement partagées, et jusqu'au symbole du mariage. Trêve de plaisanterie, ajoutait un tiers (et c'est Barthélemy), la faculté de trouver (trouver, poète) dérive de l'amour, principe supérieur de tout bonheur et de toute vertu. Pour bien chanter, il faut aimer.

De là cette religion de l'amour, dont Orphée-Ballanche a été le révélateur, et que Laprade résumait dans ces vers d'*Hermia* (odes et poèmes) (4).

C'est qu'au sein du grand tout, le mal n'est rien  
Qu'une ombre,  
Qui sera par l'amour à jamais effacé ;  
Le bien seul est réel ; le bien seul est substance ;

Cet optimisme renouvelé du Grec Platon n'était guère nouveau, mais il était exposé avec un tel enthousiasme qu'il semblait indiscutable. Barthélemy, plus observateur que Laprade, moins confiné dans les pures régions spéculatives, a humanisé cette métaphysique de l'amour. Dans les vers :

(4) Livre II, page 7.

A quelques fleurs cueillies à Vaulcise (5), nous lisons :

Ainsi les rêves d'or de nos mélancolies...  
Ne peuvent qu'un instant émailler nos douleurs,  
Mais parmi ces regrets dont notre âme est jonchée,  
L'illusion qu'on garde :

Amour ! dans notre nuit, taual, étoile, aurore, etc.  
La foi passera ; l'espoir aussi ; seul restera l'amour :

C'est cette fleur du ciel que l'on appelle amour,  
Mais Dieu a condensé ce sentiment dans la femme qu'il nous a envoyée comme un vivant symbole :

La femme, rose blanche épanouie au ciel,  
Albâtre vaporeux laissant passer la flamme,

Tel est le milieu d'esprit et d'idées dans lequel Barthélemy vécut sa jeunesse inquiète. Telles sont les premières circonstances qui favorisèrent l'éclosion de son romantisme théorique et pratique.

Fernand ROBERT.

### LES UNIVERSITÉS

Par décrets, en date du 14 avril 1910, rendus sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts :

M. Guinchant, docteur ès sciences, maître de conférences de physique et minéralogie à la Faculté des sciences de l'Université de Caen, est nommé, à partir du 16 avril 1910, professeur de physique expérimentale à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

M. Bénard, docteur ès sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon, est nommé, à partir du 16 avril 1910, professeur de physique générale à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

M. Weill, docteur ès lettres, maître de conférences d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, est nommé, à partir du 16 avril 1910, professeur d'histoire moderne et contemporaine à ladite Faculté.

M. Feuillerat, docteur ès lettres, chargé d'un cours de langue et littérature anglaises à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, est nommé, à partir du 16 avril 1910, professeur de littérature anglaise à ladite Faculté.

M. Laumonier, docteur ès lettres, maître de conférences de langue et littérature françaises à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers (fondation de l'Université de Poitiers) est nommé, à partir du 16 avril 1910, professeur adjoint à ladite Faculté.

### NOS FACULTÉS

FACULTÉ DE DROIT

Concours entre les docteurs et les aspirants au doctorat

Les docteurs et les aspirants au doctorat sont admis à prendre part à tout concours ouvert pendant les cinq années qui suivent leur admission au grade de licencié. Toutefois, les aspirants ne sont admis qu'à la condition d'avoir subi le premier examen lors de la clôture du concours.

Chaque concurrent écrira en tête de sa dissertation deux devises, l'une en latin, l'autre en français ; il les reproduira sur l'enveloppe cachetée d'un billet contenant les nom, prénoms et adresse.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> juin 1910. Deux médailles d'or pourront être décernées.

Les lauréats qui dans la même année auront obtenu dans les diverses facultés de France une première médaille d'or concourront entre eux pour une médaille d'honneur décernée par l'Académie de législation de Toulouse.

SUJETS PROPOSÉS PAR LA FACULTÉ

Doctorat (sciences juridiques) : « Des réformes à apporter à la loi du 4 mars 1884 sur la liquidation judiciaire ».

Doctorat (sciences politiques et économiques) : « Des tendances actuelles de la législation douanière dans les principaux Etats ».

(5) *Poésies*, p. 12 et suit

Concours ouvert par l'Association des Anciens Etudiants en Droit de l'Université de Lyon entre les élèves de troisième année.

Sujet à traiter :

Du principe de la gratuité de la justice et de l'assistance judiciaire.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de la Faculté avant le 15 juin 1910.

La valeur des prix à décerner est de cent cinquante francs.

### La Méthode directe des langues

et les langues mortes

M. le proviseur Rouse, de Perse School Cambridge, s'est fait le promoteur de la méthode directe pour l'enseignement du latin et du grec dans les écoles anglaises. Il a publié à ce sujet des ouvrages intéressants, mais très anciens, car l'histoire de la pédagogie aux siècles passés est remplie de cette lutte entre les partisans de la méthode naturelle et les partisans de la méthode artificielle ou indirecte.

On sait que la raison essentielle donnée par ces derniers, c'est l'abominable jargon parlé par les latinistes. Assurément elle avait son importance. La véracité des Pères de Port-Royal avait incliné ces savants pédagogues à préférer une méthode indirecte, artificielle, et à donner toute l'importance aux exercices du thème et de la version. Rollin, qui se laissait attirer par l'ascétisme janséniste, n'eût pas le courage de donner raison aux défenseurs de la vieille méthode directe, plus tard, à la fin du dix-huitième siècle, défendirent les « pédagogues révolutionnaires », et sur laquelle ils comptaient pour réduire les quêtes gréco-latines à trois ans et donner le reste du temps à l'étude des sciences et à l'enseignement technique.

La méthode technique a eu, dernièrement, la faveur d'un beau plaidoyer de M. Faguet, à l'Académie française. L'Académie nous révélait, dans un discours de réception, comment M. Doumic, enfant, parlait avec irrévérence des mystères de la version et du thème. Pour le jeune René Doumic, ces mystérieux exercices étaient sans doute l'œuvre de l'Hermès Trismégiste qui composa les livres de la Philosophie Hermétique, dans laquelle nous trouvons tous les secrets de la nature — mais cachés sous un voile. M. Faguet, après Arvède Barine, vante les charmes de la version qui exige l'effort pour exprimer l'idée cachée sous les voiles de la langue étrangère, avec précision et élégance. Mais, pour l'étude de la langue vernaculaire, la seule que nous puissions apprendre parfaitement et que nous imposons à nos enfants parce qu'il sera le seul message de leurs idées, n'est-il pas logique de désirer voir les faits naturels et sans voile ? Le jeune René Doumic avait raison : s'il y avait un voile, c'est qu'il ne fallait pas le soulever. Il est vrai qu'il changea d'idée et qu'il obéit à sa mère et fit des versions.

La langue de René Doumic, académicien, aurait-elle été tout autre s'il avait parlé et lu directement le latin et le grec ? Voilà la question. Nous pensons qu'elle eût été aussi française et que pour lui l'acquisition de la langue latine eût été plus rapide et plus parfaite.

Les Hongrois, qui ont conservé la bonne habitude de parler latin, font donner l'enseignement de cette langue d'après les méthodes naturelles. C'est ce qu'a pu constater, dans trois lycées, notre directeur actuel de l'enseignement secondaire, M. Gauthier. Ne pourrait-on pas envoyer quelques professeurs de latin et de grec à Cambridge et à Budapest pour qu'ils puissent se rendre compte de l'excellence de cette méthode, à laquelle on eut tort de renoncer ?

Placide LIXI.

### LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT

La question de monopole ou liberté de l'enseignement a été étudiée ici-même à diverses reprises. Le remarquable exposé que M. Victor Augagneur a publié dans le *Lyon Républicain*, et que nous reproduisons in extenso nous paraît mettre tout à fait au point une question d'un très actuel intérêt.

Je crois nécessaire d'expliquer comment j'entends le monopole de l'enseignement qui figure dans mon programme électoral. Le parti républicain est hésitant sur la valeur et l'opportunité de cette réforme ; les hésitations viennent surtout de ce que, jusqu'ici, on est mal fixé sur le caractère de ce monopole.

Les objections sont nombreuses. Je laisse de côté, pour aujourd'hui, les objections dites de principe, la place m'étant mesurée. Je considère comme acquis, dans l'esprit des républicains, le droit de l'Etat à établir le monopole. Même parmi les républicains adversaires de ce monopole, beaucoup dénie que la liberté d'enseigner soit un droit primordial de l'individu et considèrent que la société le possède en entier et par privilège.

Au congrès de la Ligue de l'Enseignement tenu à Lyon, en 1901, M. Ferdinand Buisson rédigeait et faisait adopter un ordre du jour affirmant que le droit d'enseigner appartient en principe uniquement à l'Etat, représentant les intérêts sociaux.

Pas davantage je ne m'arrêterai au côté financier. Le coût du monopole effraye beaucoup de nos amis. Les écoles libres supprimées devront être remplacées par des écoles de l'Etat, d'où des millions à dépenser. En fait, je crois que le nombre de millions nécessaire s'accroît avec la crainte du monopole éprouvée par les calculateurs. L'objection financière, nous la connaissons pour l'avoir vu se produire chaque fois qu'un projet de loi a paru visant l'extension de l'activité enseignante de l'Etat.

Avec la violation de la liberté des pères de famille, la perspective des dépenses élevées a été le principal argument des adversaires de la loi de 1880 sur l'enseignement obligatoire et laïque, et de la loi supprimant les congrégations.

J'attire l'attention de nos amis opposés au monopole, pour ces raisons, sur une considération qui me paraît d'une valeur décisive.

Les promoteurs de la laïcité, instaurée par la loi de 1880, ont constamment pensé, espéré, désiré qu'un jour l'école laïque se substituerait partout à l'école libre, et que les dépenses imposées par le monopole ont été consenties, comme le monopole lui-même, par ceux qui ont voté la loi. L'adoption de la loi engageait le pays dans un engagement le conduisant, quoi qu'on puisse dire ou faire, au monopole et à toutes ses conséquences morales et financières.

Je suis convaincu d'ailleurs que les dépenses du monopole seront beaucoup moindres qu'on ne les représente et qu'il est possible d'abord de ne pas les assurer immédiatement en totalité, ensuite de les atténuer par des dispositions que j'indiquerai plus loin.

La plus grave objection au monopole n'est pas d'ordre financier, elle intéresse l'enseignement, ses méthodes, ses résultats. L'Université, dit-on, dans ses trois degrés, primaire, secondaire, supérieur, s'adapte lentement, péniblement aux modifications qu'impose l'intérêt d'une société en rapide évolution. L'Université est regrettablement routinière : au xx<sup>e</sup> siècle, ses programmes, dans l'ordre secondaire tout au moins, sont calqués, dans les grands traits, sur l'enseignement du xviii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Les professeurs laïques de nos lycées pratiquent, avec des idées et des convictions personnelles différentes, les programmes et

les méthodes des Jésuites et des Oratoriens d'avant la Révolution. La vie politique, sociale, économique, sous l'influence des transformations industrielles, nées de l'évolution scientifique, s'est profondément modifiée. Sans souci de ce qui se passait au dehors, l'Université, enfermée dans sa tour d'ivoire, fidèle à ses goûts de discussion littéraire et métaphysique, méprisante des réalités appliquées à la science, jette dans la vie ses pupilles avec un vialique de connaissances, suffisantes pour un gentilhomme ou un parlementaire de l'ancien régime, mais qui laissent incapable, inutile, désarmé dans la lutte pour la vie un citoyen du xx<sup>e</sup> siècle. Supprimer la liberté d'enseignement, instaurer le monopole, c'est décider que tous les enfants, sans exception, seront instruits d'après un programme réglementaire, administratif, ne distinguant ni les aptitudes présentes, ni les situations futures. C'est réaliser cet idéal ridicule d'un ministre de l'Instruction publique tirant sa montre et disant : « A cette heure, tous les élèves de rhéologie de tous les lycées de France lisent la même oraison funèbre de Bossuet. »

Ces considérations sont impressionnantes, je l'avoue, et les reproches adressés à la routine universitaire sont en partie mérités. Si l'institution du monopole devait, par la suppression de toute concurrence, permettre à l'Université de s'enliser encore davantage dans ses habitudes surannées, nous devrions hésiter à instaurer le régime nouveau.

Remarquons tout d'abord que, dans l'état actuel, tout le régime de la liberté, l'Université n'est nullement aiguillonnée, sur la voie du progrès, sur la voie des programmes rénovés, par la concurrence de l'enseignement libre. Qui fait concurrence à l'Université ? Où sont ces foyers d'enseignement libre et moderne réchauffant, par un rayonnement imposé, les membres engourdis de la trop vieille *Alma mater* ?

Dans la réalité, les églises seules utilisent la liberté d'enseignement. Or, l'enseignement confessionnel est avant tout conservateur et traditionaliste. L'Université n'a pas eu à lutter, n'a pas à lutter contre des rivaux la dirigeant par le désir de conserver ses élèves, vers des programmes modernes et rénovés. Bien au contraire, l'Université, par la concurrence des établissements religieux, les seuls utilisant la liberté, car l'enseignement libre laïque n'existe pas, a été poussée dans une voie rétrograde. Pour attirer les élèves des hautes classes sociales, l'Université a rivalisé de traditionalisme avec les religieux. La liberté d'enseigner est responsable de la routine universitaire : la concurrence s'est produite dans le sens de la réaction et non dans le sens de l'action. La liberté ne sert nullement la cause du progrès scolaire.

Mais admettons le danger redouté par les adversaires du monopole : il est facile de le conjurer. Il s'agit simplement de déterminer comment sera organisé ce monopole.

Il est entendu, avant tout, que l'enseignement supérieur demeure absolument libre, dans les limites fixées par les lois existantes. L'enseignement supérieur s'adresse à des jeunes gens instruits, à des hommes capables de juger grâce aux leçons déjà reçues ; cet enseignement, qui n'est plus une violence faite à des cerveaux d'enfants sans défense intellectuelle, doit être aussi libre que la presse. D'ailleurs, à côté de son rôle éducateur, l'enseignement supérieur a une mission d'investigation, de recherches, il est l'instrument du progrès scientifique. Le progrès de la science se fait par l'indifférence pour les idées reçues, par l'irrespect des hypothèses neuves à l'endroit

des doctrines : la plus absolue liberté est la condition de ce progrès.

Nous n'avons donc à envisager que les écoles primaires et secondaires.

Certains ont compris le monopole comme comportant uniquement les lycées et les écoles primaires tels qu'ils existent aujourd'hui. Un seul type d'établissements secondaires, un seul type d'établissements primaires, partout les mêmes maîtres, l'uniformité absolue. Toutes les écoles non nationales fermées et remplacées par les écoles type Etat.

Je refuse absolument d'accepter une formule aussi étroite ; ce serait justifier toutes les craintes exposées plus haut.

Voilà comment je conçois le fonctionnement du système.

L'Etat a seul le droit d'ouvrir des écoles, d'enseigner, mais il lui est loisible d'user de ce droit soit par lui-même, soit en le déléguant.

Avec le monopole, il y aurait deux ordres d'établissements scolaires :

1° Les établissements officiels (lycées et écoles primaires du type actuel, ou modifiés suivant les besoins) ;

2° Les établissements auxiliaires.

Voici ce que j'entends par établissements auxiliaires. Une commune, un département, une association décident d'ouvrir une école. Ces collectivités établissent des statuts administratifs fixant leurs ressources et leurs dépenses, et indiquent des programmes soit semblables à ceux de l'Etat, soit spéciaux : instituant des enseignements non donnés par l'Etat, ou des méthodes particulières.

L'Etat autorise, s'il le juge convenable, la constitution des sociétés directrices et les programmes élaborés par elle. Il nomme les professeurs sur leur présentation. A partir de ce moment, ces établissements auxiliaires sont soumis à toutes les surveillances en vigueur dans les écoles de l'Etat.

La discipline des professeurs de l'enseignement auxiliaire, les juridictions dont ils relèvent sont les mêmes que celles imposées aux maîtres de l'Etat : ils sont révoqués dans les mêmes conditions.

L'autorisation et la tutelle constante de l'Etat préviendront les conflits entre l'Etat et les écoles libres, si fréquents, si aigus déjà, et que l'indépendance des Eglises, conséquence de la Séparation, rendra chaque jour plus nombreux et plus violents.

L'Etat n'autorisera, ne laissera subsister que les écoles neutres, proscriant toutes celles instrumentées de prosélytisme confessionnel ou de réaction politique et sociale.

Par contre, toutes les initiatives utiles, dans le domaine pédagogique et sur le terrain technique de l'enseignement, pourront se produire.

Il est bien évident que le monopole n'amènerait pas la disparition de la Martinière, de l'Ecole centrale lyonnaise, de l'Ecole alsacienne. Ceux de nos concitoyens qui voudront fonder des écoles, dans un but désintéressé, et même dans le but très naturel d'en tirer bénéfice, pourront le faire. L'Etat n'a aucun intérêt à empêcher que l'initiative privée assume une part des charges qui lui incomberait par le défaut de toute initiative : c'est pour lui une économie. Son rôle se borne à faire en sorte que les leçons des maîtres ne soient pas dirigées contre la paix sociale, contre l'unité de la nation, contre toute évolution vers le progrès indéfini, qui n'admet pas les limites fixées par les dogmes religieux.

Le droit d'autoriser l'ouverture d'écoles auxiliaires, de les fermer si elles devaient, de révoquer les professeurs, suffit pour assurer ce résultat. La responsabilité de créer cet enseignement auxiliaire, dans lequel toutes les con-

currences, toutes les initiatives peuvent se donner essor, détruit la seule objection valable dirigée contre le monopole qui, ainsi compris, peut et doit être accepté par tous les républicains et tous les hommes de progrès.

VICTOR AUGAGNEUR.

## Choses et Gens

Avez-vous remarqué combien, depuis l'ouverture de la période électorale, on parle des idiots. C'est ainsi que la Cour de cassation vient, paraît-il, de rendre à un idiot le droit de voter qu'on lui avait injustement enlevé. C'est ainsi également qu'une fé ministère notoire a, comme argument décisif et par ironie, exhibé dans une réunion publique un candidat idiot ; encore que je comprenne mal le sens de la manifestation. En effet, lorsque les femmes auront le droit de voter, les idiots de leur sexe ne seront pas davantage exclus que ceux du sexe laid. A moins que les féministes ne pensent que l'homme ait le monopole de l'infirmité en question.

Ce qui est navrant, c'est que de fort braves gens s'alarment, orientent au danger et déplorent le fait qu'un idiot puisse être électeur et même élu. Ce sont des âmes simples. Electeur, l'idiot votera comme beaucoup de gens réputés de bon sens ; élu, il ne fera courir au char de l'Etat aucun risque pour l'excellente raison qu'il n'essaiera point de le conduire. Les idiots sont des êtres inoffensifs, et de ce côté il n'est aucun danger réel.

Les hommes dangereux, au contraire, se trouvent parmi ceux fort intelligents ou réputés tels, qui briguent les suffrages de leurs concitoyens. Ceux-là, en effet, prennent en main la chose publique et sont aussi capables de la mener à bien que de la conduire aux pires catastrophes. Il est besoin, dans les deux cas, de beaucoup d'intelligence. Où donc sera le criterium ? Voilà le point délicat.

Le pire, est que l'assentiment du plus grand nombre est l'indice à peu près certain qu'on s'est trompé.

L. A.

## REVUE DES COURS PUBLICS

### LA SCIENCE FINANCIERE A LA FACULTE DE DROIT

Cours de M. Bouvier

Lundi dernier 18 avril courant, à huit heures et demie du soir, M. le professeur Bouvier a repris à la Faculté de droit son cours public interrompu par les vacances de Pâques.

Continuant ses études sur les finances municipales, il a examiné les taxes d'abattement et les droits de place et de stationnement.

Les droits de place et de stationnement, perçus au profit des communes en vertu des dispositions législatives qui remontent à l'époque de la Révolution, ont donné lieu de longues et graves difficultés. M. Bouvier en a fait l'histoire. Le point délicat a été longtemps de savoir quelle était l'autorité compétente pour approuver les tarifs. Etait-ce le préfet, ou un ministre, ou le chef de l'Etat ? Pendant tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, on s'est contenté d'une approbation ministérielle ; ce n'est qu'en 1875, à la suite d'un avis du Conseil d'Etat, que les tarifs ont été approuvés par décret. Postérieurement à 1875, certaines compagnies ou sociétés ont émis la prétention de se faire restituer par les villes les sommes qu'elles avaient payées pendant les trente dernières années, sous le prétexte que les tarifs des droits de stationnement n'avaient pas été régulièrement homologués. La Cour de Cassation avait d'abord admis ces demandes, mais elle les a repoussées ensuite, et aujourd'hui il est reconnu que

ces tarifs peuvent être valablement approuvés par arrêté ministériel.

Les droits perçus dans les abattoirs ont donné lieu aussi à des difficultés. Ici la question était de savoir pendant combien de temps les bouchers pouvaient réclamer aux municipalités la restitution des droits indûment perçus. Les villes soutenaient que la prescription était de six mois, les contribuables invoquaient la prescription de trente ans et prétendaient réclamer les droits d'abattement payés irrégulièrement pendant les trente dernières années. La Cour de Cassation avait admis la prescription de trente ans.

C'est une loi toute récente qui est venue modifier la situation.

Un article de la loi du budget de cette année même, de la loi du 8 avril 1910, a modifié l'article 247 de la loi du 28 avril 1816 en déclarant, par interprétation de ce dernier, que la prescription de six mois était la seule applicable.

M. Bouvier a montré combien cette solution était rationnelle. Elle permet d'éviter le bouleversement des finances municipales par des restitutions imprévues et la ruine véritable de certaines communes. La ville de Lyon se trouve intéressée dans la question ; elle est engagée dans plusieurs procès. La disposition nouvelle de la loi du 8 avril 1910 doit mettre fin à tous les litiges pendants à l'heure actuelle.

Dans un prochain cours, M. le professeur Bouvier continuera l'étude des finances municipales.

## Bibliothèques Populaires en Italie

Nous empruntons cet article à la Petite République du 2 avril :

Parmi les nouveaux ministres italiens, il en est deux dont l'avènement est infiniment agréable, dans leur pays, — et doit l'être partout — aux amis de l'éducation populaire. Ce sont le chef même du cabinet, M. Luigi Luzzatti, et le ministre de l'Instruction publique, M. Luigi Credaro.

M. Luzzatti a toujours son patronage très actif aux propagandes tendant à l'émancipation intellectuelle et morale de ses compatriotes. Il collabore d'ailleurs assidûment aux congrès et autres solennités où se rencontrent les savants et les lettrés de tous pays. En particulier, on le voit fréquemment en France, où l'Institut s'honore de le compter comme sien.

M. Credaro, hier encore directeur du musée pédagogique de Rome, a été, le 8 décembre 1908, l'un des fondateurs de l'Union italienne de l'éducation populaire, vaste fédération englobant presque toutes les associations qui correspondent à nos universités populaires, patronages laïques, petites A., bibliothèques populaires, cours d'adultes, etc. C'est en somme la sœur des ligues française et belge de l'enseignement, de la fédération autrichienne des unions d'éducation populaire et de la ligue espagnole pour l'Instruction populaire. M. Credaro est aussi l'un des dirigeants de la fédération italienne des bibliothèques populaires.

Nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention sur cette fédération, dont l'initiative réelle appartient à l'un de ces socialistes réformistes italiens qui vont puissamment aider le nouveau ministère à faire de bonne besogne.

Filippo Turati, député de Milan, directeur de l'excellente revue « Critica Sociale », créateur de la célèbre « Umantaria », et du consortium des bibliothèques populaires de Milan, eut l'idée de susciter la formation d'une fédération nationale des bibliothèques populaires. Un congrès fut convoqué à Rome. Il se réunit les 6, 7, 8 et 9 décembre 1908, avec le concours du ministère de l'Instruction publique, de la municipalité de la Ville Eternelle et de celles de Turin et de Gènes, de la fédération des universités populaires, de la fédération des éditeurs, de celle du personnel de l'enseignement moyen (se-

condaire), de celle des médecins de l'état civil et de l'assistance gratuite, de la Fédération générale du travail et de la Fédération des ouvriers chapeliers, de la ligue navale, des ministères de la Marine et de la Guerre, du ministère d'Agriculture, Commerce et Industrie.

La présence de la C. G. T. italienne s'expliquait par le fait que, de l'autre côté des Alpes, chaque Chambre (Bourse) du travail possède une excellente bibliothèque, très fréquentée.

Les trois ministères nommés à la fin de la liste avaient voix au chapitre à cause de la bibliothèque circulante dont chaque professeur provincial (départemental) d'agriculture a la gestion, à cause des bibliothèques régimentaires, et à cause des bibliothèques de bord. Il y a une de ces bibliothèques pour l'équipage de chaque cuirassé ou croiseur, et une aussi est attribuée à chacun des paquebots qui emportent des émigrants vers l'Amérique.

Une pareille énumération pourrait suffire à faire comprendre que les militants de cette sainte cause travaillent à ce que, partout où il existe un groupement quelconque d'Italiens, une bibliothèque gratuite soit à sa disposition. Mais il n'est tel que les chiffres pour fixer les idées. Voici ceux que l'on trouve dans le premier rapport annuel de la fédération, rapport qui vient d'être publié et qui est l'œuvre d'Edoardo Fabbietti, directeur du consortium milanais et secrétaire général de la fédération.

Au moment où celle-ci s'est constituée, elle comprenait 87 bibliothèques, dont 7 bibliothèques municipales (Alexandrie, Caltagirone, Catane, Lecco, Lugo, Sondrio et Trieste), et les bibliothèques des Chambres du travail de Florence, Milan et Monza.

Du 10 décembre 1908 au 28 février 1910, la fédération a provoqué ou secondé la création ou réorganisation de 199 bibliothèques, y compris les bibliothèques municipales de Bologne, Florence et Comiso, celle de la Chambre du travail de Rome, celle de la prison de Palerme, celles des universités populaires de Bari, Pesaro et Varese.

Enfin 140 bibliothèques sont en voie d'organisation ou de reconstitution, notamment la municipale de Reggio d'Emilie, celle de la Chambre du travail d'Acqui, celle de l'orphelinat de Pèrouse, et celle de la coopérative de consommation de Tarente.

Si bien que la fédération groupe en ce moment 286 bibliothèques et qu'elle en groupera prochainement 426. En y comprenant les bibliothèques scolaires, dont la fédération s'occupe aussi, on trouve 86 bibliothèques dans la seule ville de Bologne, 53 à Palerme, 36 à Rome, 24 à Milan, 12 à Reggio de Calabre, 5 à Florence, 3 à Livourne, Pèrouse, Reggio d'Emilie, Sondrio, Teramo et Trapani. Neuf autres villes disposent chacune de deux bibliothèques.

Le plus puissant des groupements fédérés reste le consortium milanais, qui va inaugurer six sections nouvelles (bibliothèques de quartier), et dont les neuf sections actuelles ont prêté, l'an dernier, près de 19.000 volumes à près de 13.000 lecteurs.

La fédération fournit tous renseignements désirables pour la fondation et le fonctionnement des bibliothèques, des catalogues modèles, des types de statuts, de registres, de cartes d'adhésion, etc. Elle leur assure des conditions très avantageuses chez les éditeurs, libraires, relieurs, papetiers, fabricants de matériel. Elle appuie leurs demandes de subventions auprès des administrations centrales, des conseils provinciaux ou municipaux. Elle provoque la traduction des meilleurs ouvrages de vulgarisation scientifique publiés à l'étranger. Elle assume enfin la propagande générale.

Le plus souvent, c'est elle qui l'on charge d'acheter ou de faire relier, par stocks, et chaque bibliothèque adhérente y trouve un profit sérieux. L'an dernier elle a ainsi acquis et réparti près de 18.000 livres, pris plus de 150 abon-

nements de revues, fait relier plus de 3.200 volumes.

Il n'est guère que les Etats-Unis d'Amérique pour présenter une organisation comparable à celle de l'Italie. En France, nous sommes loin, très loin encore, de cette étape, avec nos bibliothèques rares, pauvres, et si jalouses de rester indépen-



## SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Salon de 1910

(SUITE ET FIN)

J'ai des félicitations bien vives à adresser à M. Tollet pour ses *Projets de décoration de la salle Rameau*, n° 1025 et 1026 ; c'est un travail excellent qui, je l'espère, ne restera pas à l'état de projet.

### SCULPTURE

En promettant au lecteur une critique des œuvres exposées dans cette section, j'ai pris un engagement dont je sens aujourd'hui tout le poids ! Comment trouver matière à un article dans cet ensemble où c'est bien le fonds qui manque le plus.

Beaucoup de bustes, on le doit reconnaître ; mais, à part les personnes représentées et leurs amis, je ne vois pas qui peut s'intéresser à cette débauche de plâtres ou de marbres. Je n'en veux pas contester la valeur, et je n'en discuterai pas la ressemblance, ignorant la plupart de ces personnages, mais je le répète, ce n'est pas du grand art, ce ne sont pas de grandes sensations artistiques que l'on nous offre.

Je ne puis croire à une telle pénurie de sculpteurs dans une ville qui se dit, à tort ou raison, la seconde ville de France ; je préfère admettre que, jaloux de leurs œuvres, ils les cachent soigneusement à tous dans leurs ateliers : cet égoïsme est, je le sais, le fait du vrai artiste ; il n'en est pas moins fâcheux, et je me garderai de l'encourager.

Je sais bien qu'une vieille légende raconte que nos concitoyens ne sont pas des Mécènes ; mais c'est une légende ! Et puis quand bien même elle aurait un fond de vérité, serait-ce une excuse pour nos artistes, et l'art ne doit-il pas être aimé et glorifié pour lui-même ?

Espérons que l'année prochaine il y aura chez les sculpteurs moins de modestie et que nous aurons le plaisir d'admirer des œuvres plus grandes et plus fortes que celles dont je vais tenter une énumération rapide.

De M. Pierre Devaux, n° 813, le *Moment de Mme Couvad pour la commune de Blacé*. A vrai dire, cet excellent maître ne nous donne pas quelque chose de très intéressant.

Jeanne d'Arc a inspiré M. Bayet-Biot, n° 786, et M. Félix Dumas, n° 808. Je préfère l'œuvre de ce dernier, mais vraiment ces deux artistes ne sont pas tenus à la hauteur de leur sujet.

Au n° 794, *Les Huns, Attila*, de M. H. Burban, est une statue équestre d'un joli mouvement, mais si connu, si classique que l'on ne peut s'y arrêter.

Le *Penseur*, n° 795, de M. Louis Cambrillat, est bien audacieux de maître ainsi après celui de Rodin ; je crois que ce maître a mis la dernière main à un sujet que les sculpteurs ne devront plus aborder, sous peine de souffrir beaucoup de la comparaison.

Voici maintenant un assez important envoi, n° 857, *Le Rôdeur de Barrière* (étude réaliste), dû à M. Emile Tournayre. Cette œuvre a de réelles qualités et il y a beaucoup de mouvement, beaucoup d'observation. Que M. Tournayre applique son talent à des sujets

dantes les unes des autres, ce qui n'aboutit cependant qu'à rendre impossibles leur développement et leur multiplication. Ce n'est malheureusement pas la seule catégorie d'œuvres d'éducation populaire pour laquelle nous aurions grand besoin de rechercher les leçons des autres nations.

A. CHABOSEAU.

plus délicats, et je serai heureux de le féliciter vivement et sans réticences.

La *Femme se coiffant* (statuette en pierre dure), n° 826, de M. A. Marque, n'est vraiment pas en beauté. Quel ensemble disgracieux ! Quelle pose peu artistique !

M. D. Bianchi nous donne *Le Petit Chat*, n° 791, et je ne saurais l'en féliciter beaucoup.

Voici maintenant quelques statues ou plutôt statuettes dont on peut admirer la gracieuseté, la gentillesse et dont le spectacle réjouit la vue :

*Tristesse*, n° 846, de M. L. Renard, possède ces aimables qualités au dernier point ; ce visage est d'une pureté admirable ; félicitons chaudement l'auteur d'une aussi jolie chose.

Je ferai des louanges analogues à M. A. Pééne, n° 833, *Le Repentir* (statuette marbre).

Un charmant groupe d'enfants au n° 836, de M. H. Pernot, *Grande Sœur* (bronze).

Enfin, je note un ensemble d'œuvres, qui, à défaut de force et de grandeur, ont de sérieuses qualités et procurent beaucoup de plaisir par leur délicatesse, leur grâce, leur exécution remarquable : au n° 790, *Ecologiste*, de M. J. Bertola ; au n° 807, *Adieu*, statuette étain de M. F. Dumas ; au n° 854, *La Mère et l'Enfant* (petit groupe céramique Lachenal), de M. de Saint-Marceaux ; au n° 837, *Signora del Quattrocento*, de M. Jean Ploquin.

J'en ai terminé avec la critique de ce Salon. Qu'il me soit permis, en manière de conclusion, de m'excuser auprès des artistes que le manque de place et de temps ne m'a pas permis de nommer. J'ai dit au début de ces études quelle considération, et même quel respect doit entourer toute tentative artistique ; si je le répète, c'est pour assurer ceux que je n'ai pas cités, et aussi tous ceux que j'ai pu blesser légèrement dans leur amour-propre, que la critique a seulement voulu montrer des défauts et des fautes, mais qu'elle a vu partout des qualités, partout des efforts dont elle est sûre de constater les progrès au Salon prochain !

Je formule pour celui-ci tous les vœux et tous les souhaits ; mais il en est un sur lequel j'insisterai : que l'on nous débarrasse de toutes ces natures mortes qui, quelles que soient leurs qualités, quels que soient leurs mérites, n'intéressent personne. Leur inspiration est le plus souvent d'un goût douteux. Loin de moi la pensée de renier la nature morte et de demander sa mort, si j'ose dire, mais que là le choix du jury soit impitoyable, et n'admette que les œuvres parfaites ; ce genre de peinture entaché de médiocrité tombe rapidement dans le ridicule, et l'amatteur surtout doit s'en méfier beaucoup. Les peintres que ce genre attire chercheront la perfection ; les autres reporteront leurs qualités et leur talent sur d'autres sujets, et sans aucun doute nous intéresseront beaucoup ; nous aurons alors une critique aisée et surtout agréable sur un Salon parfait.

Jean STRAZA.

## Académie Française

### Discours de réception de M. René Doumic

(SUITE)

Ce cours embrassait l'histoire de la littérature latine dans son ensemble. Sur chacun des auteurs principaux, Boissier nous donnait l'état actuel de la science. Il exposait les controverses, de façon à en faire saillir le côté intéressant et neuf. Il résumait les discussions. Pour toute question, il nous menait droit au point décisif. Tout se débrouillait et s'ordonnait. L'œuvre apparaissait replacée dans son cadre. L'homme revivait dans la société de son temps. Ces Romains de la république et de l'empire, lui qui était de leur intimité, il nous introduisait chez eux à sa suite. Il n'avait pas besoin pour cela de recourir à ce modernisme indiscret qui, sous prétexte de rapprocher de nous l'antiquité, la parodie. Il ne faisait pas de concessions au désir d'amuser. Si une allusion au temps présent s'offrait à son esprit, il n'avait pas le pédantisme de l'écarter ; mais, l'épigramme sitôt décodée, il revenait à son exposé pour lequel il ne cherchait qu'un mérite, celui d'être clair. Il est vrai que c'est en matière d'enseignement la qualité maîtresse et que

Boissier la portait à sa perfection. C'était la merveille de la lucidité.

Vous avez maintenant une première idée de ce que seront les livres issus de cet enseignement. Celui qui inaugura la brillante série, « Cicéron et ses amis », est un chef-d'œuvre. Les lecteurs de 1867 ne s'y trompèrent pas. Ceux de 1910 confirment leur jugement. Car l'œuvre, en quarante-trois ans, n'a pas pris une ride. Ce livre d'histoire où il n'y a pas un trait qui soit inventé, pas un détail qui n'ait été sévèrement contrôlé, se lit avec autant d'agrément, avec autant de facilité qu'un roman. Que dis-je, autant de facilité ? Et vais-je oublier que romanciers et auteurs dramatiques, du brave Dumas au farouche Flaubert, chaque fois qu'ils mettent en scène le décor, les faits, les personnages de l'histoire, se croient tenus de faire de la littérature difficile ? Ils déterrent tant d'usages baroques, accumulent tant de termes d'une précision si désespérément technique, juxtaposent tant de couleurs si impitoyablement locales, qu'on n'y reconnaît plus rien, qu'on y voit plus rien. D'ailleurs, les personnages qu'ils nous présentent dans ce cadre baroque y sont à leur place, car ce sont des monstres. Ces romanciers sont trop savants, ou peut-être le sont-ils depuis trop peu de temps : ils ne sont pas encore revenus de l'étonnement, que cela leur cause de savoir tant de belles choses qu'ils ignoraient la veille et dont ils nous assomment. Que l'histoire, à la manière dont la conte un Boissier, est plus

accessible, plus simple, plus souple, et, pour tout dire, plus humaine !

C'est qu'il était dès lors en possession de ces deux vérités, ou plutôt de ces deux aspects d'une même vérité, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans les résurrections du passé, à savoir que l'humanité est toujours la même et la société toujours différente. Amour, haine, ambition, tortures de la souffrance sont de tous les temps ; et les siècles ont pu succéder aux siècles, depuis que l'âme a conscience d'elle-même, ils ne lui ont pas ajouté un frisson. Et pourtant tout passe. Les formes dans lesquelles nous abritons notre vie d'éphémères sont dans un écoulement perpétuel. Les idées nées d'hier, les usages introduits ce matin périront et s'en iront rejoindre d'autres usages abolis, d'autres idées mortes dans ce vaste cimetière qu'est l'histoire, cependant que l'humanité jamais lasse continuera de redire sous des costumes nouveaux, son rôle éternel.

Ce livre de Boissier peut nous servir à préciser par quels mérites une œuvre de science entre dans la littérature et à quelles conditions un érudit devient un écrivain. D'abord qu'il nous fasse grâce de son érudition ! Mais cela va sans dire. A cet éruditeur des sociétés disparues ce qu'il faut avant tout c'est la connaissance des âmes. Il faut qu'il puisse démêler les fils si multiples et souvent si ténus qui se rencontrent dans la trame d'une existence. Il faut qu'il puisse reconstituer les traits dont l'ensemble, se référant à

un type défini, permet de classer l'individu dans une famille d'esprits. Voici par exemple Cicéron dans sa carrière publique : mobile, indéfini, trop intelligent, trop scrupuleux, homme de lettre égaré dans la politique, il est modéré dans son énergie comme dans ses opinions. Le voici dans son intérieur. Sa femme Terentia, qui d'abord avait su plaire, tourne à l'aigre avec le temps : il la répudie après une union de trente années, pour épouser à soixante-trois ans une toute jeune fille dont le débarras incontinent une seconde répudiation. Une troisième femme brigua la succession de ses deux devancières : il se méfia. Il n'aimait vraiment que ses enfants, son fils Marcus, qui eut de grandes capacités comme buveur et ne souhaita pas d'en avoir d'autres ; sa fille Tullia, dont la mort devait lui faire un tel chagrin, celui qui absorbant tous les autres est le seul, l'unique chagrin — le chagrin. Voici autour de lui ses amis. Atticus, dont on a fait tout l'éloge quand on la loué d'être le plus habile homme de son temps, Coelius, l'élegant à la mode, et Brutus en face de César. Les rapports qu'il soutient avec chacun d'eux l'achèvent de peindre. Peu à peu la pâle effigie a fait place à une figure où le sang s'est remis à courir, où les couleurs ont reparu.

Psychologue, l'historien doit encore être moraliste. Cela est si vrai que les gens du dix-septième siècle, qui s'y connaissaient, n'avaient pour désigner les deux choses qu'un seul mot. Le moraliste

est celui qui s'est fait du monde et de son train quelque idée générale et qui juge d'après une règle. Cette règle, Boissier ne s'était pas soucié d'aller la chercher bien loin, estimant très suffisante celle qu'il avait à portée de sa main. Je la trouve nettement formulée dès les premières pages du « Cicéron » : « Le bien et le mal sont tellement mêlés ensemble dans notre nature, qu'on les rencontre rarement l'un sans l'autre. Les caractères les plus fermes ont leurs défaillances ; l'entre dans les plus belles actions des motifs qui ne sont pas toujours très honorables. » Rien n'est achevé en son genre, rien n'est absolu, sans mélange et sans tares... c'est l'idée à laquelle Boissier est tant de fois revenu ! La remarque vous semble-t-elle d'ailleurs médiocrement originale ? Suivez-en les conséquences dans son application à l'étude de l'antiquité. Elle nous préserve, par exemple, de croire à la réalité des héros de Plutarque ; or, notez que dans notre France qui se pique de n'être pas dupe, dans ce dix-huitième siècle incrédule, sur tant de points, les plus grands esprits, pendant cinquante ans, y ont cru dur, comme fer, et songez combien cette erreur a modifié profondément le cours de notre histoire ! Mais elle nous empêche aussi bien de nous indigner, sur la fameuse « corruption impériale » qui, de tout temps et quel que fut l'empire, n'a jamais été qu'un argument de parti et une creuse déclamation. C'est ici qu'il

sert à Boissier d'avoir regardé la vie. Comme il le dit lui-même, « pour apprécier toutes ces nuances, pour rendre aux choses leur importance véritable... il faut avoir plus l'habitude de la vie qu'on n'en prend d'ordinaire dans une université d'Allemagne ». Il faut que le savant soit, à la façon dont l'entendaient nos pères, un honnête homme.

Reste un don sans lequel toute la science, toute la psychologie, toute la morale du monde ne sauraient valoir à une œuvre le titre de littéraire. C'est le don du style. Vous n'êtes pas obligés de bien écrire, mais vous n'avez pas le droit de ne pas écrire. Ecrire, c'est traduire sa personnalité par le choix des mots et le tour des phrases. Aussi ne vous attendez pas que le style de Boissier soit plastique, poétique, lyrique. Que viendraient faire ici ces mérites plaqués et ces fausses beautés ? Le style où se reflète un esprit si clair, si ferme et si avisé, ne peut être que toute simplicité et tout naturel. « Ces qualités sont de celles qui n'attirent pas l'attention, écrit l'historien de Mme de Sévigné : on les aperçoit à peine dans les ouvrages où elles se trouvent ; c'est en lisant ceux où elles manquent qu'on en sent tout le prix. » Il aurait pu ajouter que ce sont les seules dont on ne se lasse pas : la mode peut changer, elles se portent toujours.

Les mêmes mérites rendent aussi attrayante la lecture des études réunies sous le titre de l'« Opposition sous les Césars ». Mais Boissier devait souhaiter

ANCIENNES ELÈVES DE LA MARTINIÈRE

La Société des Anciennes Elèves de la Martinière avait convié dimanche dernier tous ses sociétaires et amis à son siège social, 11, rue Sainte-Catherine, pour entendre une conférence faite par Monsieur Georges Droux, publiciste, officier de l'Instruction publique.

Un grand nombre de personnes ont répondu à cette invitation, et c'est devant une salle comble que la présidente de l'Association ouvre la séance en présentant le distingué conférencier, dont les charmantes et délicates poésies : « Vaines extases », « Chanson enfantine », ont attiré l'attention des lettrés lyonnais et obtenu à leur auteur une réputation bien méritée. M. Droux a choisi comme sujet : « La femme dans la Poésie et dans la Musique ». En groupant les meilleures pages que les poètes et les musiciens ont consacrées à la femme, il fait d'elle un fidèle et intéressant portrait tout en laissant, dit-il, çà et là, quelques touches moins claires et moins flatteuses qui en soulignent même la grâce et la fraîcheur. Il présente la femme aux différents âges de la vie : et c'est la fillette dans laquelle les poètes ont vu surtout un diminutif de la femme ; la jeune fille, ce sourire mystérieux de la vie ; la femme, enfin, dont ils ont chanté avec enthousiasme la beauté physique et la beauté morale — celle-ci avec quelques malicieuses restrictions — la femme qui est non seulement la flamme d'amour et la flamme du foyer, mais aussi « le berceau d'avenir ».

Et après avoir montré toute la beauté du rôle de la mère et la grandeur de l'amour maternel, l'éminent conférencier conclut en disant avec Mme Alphonse Daudet, que la Française est parmi les femmes groupées des nations civilisées, la mieux proportionnée, la mieux pondérée, qu'elle apparaît comme l'être de séduction et de devoir, d'esprit complexe, d'infinie coquetterie jusques envers la mort, d'héroïsme simple et de maternelle tendresse jusques dans l'amour.

Des amis de la Société et des sociétaires ont bien voulu prêter leur gracieux concours à M. Droux et ont interprété diverses œuvres au cours de la conférence : Mlle Joys, l'aimable directrice de la Chanson Populaire, s'est fait entendre dans « Aimer », de sa composition, et « A ma Fiancée », de Schumann ; Mlle Glinka, à la voix chaude et bien timbrée, dans « Pensées d'Automne » et « Les Maman » ; Mlle Christy, dans « La Genèse de la Femme », « Conte tout en fleurs », et dans une scène des « Deux Bavardes », avec Mlle Barret et M. Charassin ; Mlle Barret, dans « La Femme », « Les Vierges » ; Mlle A. Collomb, dans « Réverie », de Schumann, et « Vient Ami », de Mmes Jean Bach-Silsley et de Kabath ; M. Charassin, dont le talent a été fort apprécié dans « Le Jasente de la Vieille » ; M. Vernon, dont la belle voix a interprété admirablement les « Toutes Petites » et « La Chanson de la Glu ».

Les applaudissements nourris et répétés ont prouvé à M. Droux et aux aimables chanteurs et diseurs combien ils ont intéressé l'auditoire.

Parmi les personnes présentes, on remarquait :

M. Wiarnsberger, directeur de la Martinière ; Mme Constantin, sous-directrice de l'Ecole ; Mmes et Mlles Gause, Bovet, Debon, Bellot, Pignaud, Van Doren, Reynaud, Ducros, membres honoraires et professeurs à l'Ecole ; Mme Maurage, présidente de l'Association ; Mmes Colomb, Berger, Milles Compagnon, vice-présidentes ; Mlles Motto, Labouré, Gallard, Robellet, Henry, les membres du conseil d'administration.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, post-scolaires, universités populaires, lettres "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

MEMENTO  
CONFÉRENCES, COURS PUBLICS  
EXCURSIONS

**FACULTE DE DROIT**  
Le lundi 25 avril, à 8 h. 1/2, salle des conférences, M. Brouilhet : Histoire des doctrines économiques.

**PALAIS DU COMMERCE**  
Le lundi 25 avril, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. le D<sup>r</sup> Navarre : Hygiène et Climatologie.

Les lundi 25 avril, mercredi 27 et vendredi 29, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Benali-Fekar : Cours de langue arabe.

Le mardi 26 avril et le vendredi 29, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. Zimmermann : Cours d'Histoire et de Géographie.

Le mardi 26 avril, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Brouilhet : Economie et Législation.

Le mercredi 27 avril, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Vaney : Cultures et Productions coloniales.

Le jeudi 28 avril, à 8 h. 1/2 (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Courant : Mœurs et Coutumes d'Extrême-Orient.

**LYCEE AMPERE**  
Le mardi 26 avril et le vendredi 29, à 8 h. du soir, M. Courant : Cours de langue chinoise.

BIBLIOPHIE

Delore et Chalié : La tuberculose osseuse (reliure souple), 5 fr., net 4 fr. 50.

Dubrisay et Jeannin : Accouchements, 4<sup>e</sup> édit., cartonné, 10 fr., net 9 fr.

Landouzy, Armand Gautier, Moureu, etc. : Créthothérapie, climathérapie, thalassothérapie, cartonné, 14 fr., net 12,50.

Larat J. : Traité pratique d'électricité médicale, 3<sup>e</sup> édit., cartonné, 10 fr., net 9.

Estéoule et Dauzier : Consultations et Thérapeutique dentaire.

Gallavardin Louis : La tension artérielle en clinique, 4 fr., net 3,50.

Doyen : Traitement local des cancers accessibles par l'action de la chaleur de 55 degrés, 3 fr., net 2,75.

Debove, Pouchet, Sallard : Aide mémoire de thérapeutique, 2<sup>e</sup> édit., cartonné, 18 fr., net 16 fr.

Luc : Leçons sur les suppurations de l'oreille moyenne, broché 12 fr., net 11 fr.

Laval Ed. : Guide médical du praticien pour les maladies journalières, cartonné 7 fr., net 6,25.

J. Rivière : Esquisse clinique de physiothérapie, broché 7,50, net 6,75.

Duval : Chirurgie appareil génital de l'homme, à 4,50, net 4 fr.

Page : La Toxémie neurasthénique, broché 3,50, net 3 fr.

Augier et Van Ermengem : Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale 2 vol., brochés 40 fr., net 36.

Thomas J. : Le Cancer, 2<sup>e</sup> édit., broché 12 fr., net 11 fr.

Ces ouvrages se trouvent à la librairie Maloine, rue de la Charité.

**L'ARGUS DE LA PRESSE**

Le plus ancien bureau de coupures de journaux, est entré dans sa 29<sup>e</sup> année d'existence.

L'Argus de la Presse est en relations avec les journaux du monde entier.

L'Argus fournit chaque jour plus d'une douzaine d'extraits de journaux et représente les plus divers de l'activité humaine.

On trouve toujours à l'Argus de la Presse l'accueil le plus empressé et l'esprit le plus large, au point de vue des règlements de compte.

Ecr. rue du Faubourg-Montmartre, 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

Adr. télégraphique : Achambure, Paris.

Le COURRIER DE LA PRESSE (Bureau de coupures de journaux français et étrangers), fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>). Gallois et Demogéot. Adresse télégr. : Coupures-Paris. Téléphone 101-50.

Le « Courrier de la Presse » reçoit, lit et découpe tous les journaux et revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour industriels et commerçants. Tarif : 0 fr. 30 par coupure.

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité : Par 100 coupures, 25 fr. ; par 250, 55 fr. ; par 500, 105 fr. ; par 1.000, 200 fr.

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an.

Candidats : M. Pimbert, Mme Farizon.

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

**THESE**  
Casiar sanitaire des maisons et ville de Grenoble.

Jury : MM. Courmont (J.), président ; Chatin, Neveu-Lemaire, Lesieur.

Candidat : M. Martin (L.).

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Examens. — N<sup>o</sup> 2.)

**THESE**  
Le savonnage des mains en chirurgie.

Jury : MM. Pollosson (M.), président ; Villard, Tixier, Patel.

Candidat : M. Tessé.

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

**EXAMEN D'HERBORISTE**  
Jury : MM. Florence, président ; Moreau, Bretin.

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

7<sup>o</sup> Bibliothèque de l'Office social, 2, rue Vauban, à l'entresol. Ouvert les lundi, mercredi, vendredi, de 5 à 7 heures du soir, et le vendredi de 8 à 10 heures du soir. (Documents, revues, journaux, livres relatifs à l'économie sociale.)

6<sup>o</sup> Bibliothèque italienne, 35, rue Vieille-Monnaie. Ouverte le premier dimanche du mois, de 8 à 11 heures du matin ; le troisième samedi du mois, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir. (Prêts gratuits pour quinze jours, sans distinction de nationalité.)

10<sup>o</sup> Bibliothèques municipales d'arrondissements. Elles sont, dans chaque mairie d'arrondissement, ouvertes tous les soirs de 7 à 9 heures, sauf les samedi et jours fériés.

**IV. ARCHIVES**

1<sup>o</sup> Archives municipales, mairie centrale. Ouvertes de 9 à 5 heures, et le samedi, de 9 heures à midi seulement.

2<sup>o</sup> Archives départementales, Préfecture. Ouvertes de 10 h. à 4 h. et, le samedi, de 9 h. à midi seulement.

**V. ETABLISSEMENTS DIVERS**

1<sup>o</sup> Ecole de tissage, place Belfort, 2. — La visite des ateliers où l'on voit fonctionner les divers métiers de l'industrie de la soie, est fort intéressante. On peut la faire tous les jours, de 10 heures à midi et de 4 à 6 heures. S'adresser au concierge.

**AU CHEVAL BLANC**

Spécialité de Linoléum pur liège

et incrusté, Tapis, Moquette, Toile cirée

Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques

**BÉRARD** Maison de confiance

La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810

32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TELEPHONE 43-39

Les annonces et réclames sont reçues au bureau du journal, 3, rue Stella, Lyon.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Le samedi 30 avril, à 9 heures du matin, épreuve pratique au laboratoire de botanique, et à 9 heures et demie, examen oral. (Salle des Thèses.)

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Dès l'ouverture de la location pour la matinée de dimanche, l'affluence du public a témoigné de l'empressement que chacun a de venir voir « Michel Strogoff » et les splendeurs de ce vraiment magnifique spectacle.

THEATRE DES CELESTINS. — Tous les soirs, « La Veuve Joyeuse », qui continue à faire de brillantes recettes, au point qu'on a dû refuser du monde.

ELDORADO-THEATRE. — Le gros succès du beau drame en 5 actes, de M. A. Bernède, « Sous l'Épaulette », était non seulement prévu, mais il ne pouvait en être autrement avec l'interprétation si admirable qui lui a été donnée et en tête de laquelle il faut placer M. Jean Dulac, qui a obtenu un vrai triomphe dans le rôle du capitaine Lancelin, triomphe partagé par Mme Sybel Bardet, MM. Brevannes, Leclercq, Bourgois, Brémont, etc.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — C'est au milieu des vivats et des acclamations que Mme Mealy, la créatrice de « Madame Méphisto », a fait ses adieux dans cette opérette, jeudi soir, au public lyonnais, des engagements antérieurs l'empêchant de prolonger son séjour à Lyon.

THÉATRE-CONCERT SCALA. — Parmi les nouvelles vues du programme de l'American Biograph de cette semaine, il faut signaler tout particulièrement : Tous toqués ; Le mari de la rebouteuse ; La vallée de l'Auzasca ; Mariage d'un homme naïf ; L'Oberland Bernois ; Parents de province ; Les mauvais gars ; La flotte anglaise à Portsmouth ; Le miroir accusateur ; La fin de la terreur ; Un sport à la mode.

OLYMPIA MUSIC-HALL. — La Direction du vaste et luxueux music-hall estival de la rue Duquesne, fidèle à sa coutume, fait coïncider l'ouverture de saison de l'Olympia avec le jour du Grand-Prix de la Ville de Lyon ; c'est donc mardi 3 mai prochain qu'aura lieu l'inauguration de la saison d'été à ce splendide music-hall et tous les soirs et aux matinées des jeudis, dimanches et fêtes y trouvera-t-on de réelles distractions qui prouvent que l'on ne saurait se morfondre à Lyon pendant la belle saison.

CINEMA-PATHE-GROLEE. — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés « Pathé frères ». Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de deux heures et demie à six heures et demie. Le soir, grande séance de huit heures et demie à onze heures.

CAVEAU PARISIEN (2, rue Stella). — Tous les soirs, le cabaretier chansonnier Henri Drollez, des Quat'z' Arts de Paris ; D'Aydrag, dans son répertoire ; Muriot, pianiste accompagnateur. Poètes chansonniers lyonnais dans leurs œuvres.

GUIGNOL DU GYMNASIE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Jeudis,

dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. Tous les mardis, classique.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, spectacle varié (parodies). Jeudi, samedi et dimanche, matinée à 2 heures.

UN GUIDE ILLUSTRÉ en une seule CARTE POSTALE

Le Guide Carte Postale illustré est la dernière création de la maison Waltener et Cie.

Cette intéressante innovation permet d'exprimer en une seule correspondance plusieurs vues et une notice descriptive, constituant le rapide diorama d'une ville.

Nous avons pu admirer le modèle consacré à notre grande et belle cité lyonnaise : c'est une petite merveille d'impression et de reproduction photographique.

Les amateurs de nouveautés artistiques l'apprécieront, et, dès demain, la mode sera d'utiliser le Guide Carte Postale illustré pour toute correspondance amicale.

Pour la vente en gros, s'adresser à M. l'Administrateur, 2, place du Caire, à Paris.

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

L'Annuaire de l'Université ou Livret de l'Étudiant pour l'année scolaire 1909-1910, vient de paraître.

Cette brochure, publiée par le Conseil de l'Université et complètement mise à jour, contient, avec la liste du personnel enseignant de l'Université, toutes les indications qui peuvent être utiles aux étudiants : tableaux des cours, notices sur les bibliothèques, musées et laboratoires de l'Université, règlements scolaires de chaque Faculté, tarifs des droits d'études, d'examens et de diplômes, programmes des examens et concours, liste des auteurs à expliquer pour la licence ès lettres, l'agrégation des lycées et le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Le Livret de l'Étudiant est en vente chez les libraires et dans les Facultés, au prix de 0 fr. 50.

LE TOUT-LYON, annuaire des salons du Sud-Est.

L'élégante publication si impatiemment attendue chaque année par les gens du monde vient de faire son apparition dans les vitrines des libraires. Tous les gens de goût ont admiré sa luxueuse reliure en peau de crocodile sur laquelle se détachent les émaux en couleurs des armes héraldiques du Lyonnais, du Dauphiné, du Forez, du Beaujolais. Ce volume de haut luxe qui, comme on le sait, donne les adresses, jours de récep-

tions, châteaux et villégiatures du hignol de Lyon, Villefranche, Vienne, Grenoble, Saint-Etienne ; donne également de nombreux renseignements utiles : dates des courses d'hippodromes du Sud-Est, plans des théâtres, heures de cabinet des médecins, avocats, les adresses des officiers, etc.

Rigoureusement mis à jour et complété chaque année par de nouvelles adjonctions, cet annuaire, qui a sa place marquée sur la table de tous les salons du Sud-Est, compte aujourd'hui 672 pages. Le Tout-Lyon Annuaire est en vente au prix de 6 francs chez tous les libraires, et à la rédaction du Tout-Lyon, rue de la République, 45. Téléph. 31-79.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Billets simples de France en Espagne. — Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc...) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone. — Trajet rapide de Paris à Barcelone par le train de luxe bi-bi-homédominaire « Barcelone-Express », composé de wagons-lits et d'un restaurant. — Consulter le Livret-Guide-Horaire, vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

La Compagnie P.-L.-M. publie un album artistique concernant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie. Cet album, qui renferme, avec 10 cartes postales illustrées facilement détachables, des vues en simili-gravure, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau, il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste, et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant ou vice-versa. — Carnets individuels ou collectifs, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens. Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation. Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS recommandés Par le LYON UNIVERSITAIRE

Table listing various services and companies: ASSURANCES (L'Abellie, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes...), DIVERS (Wattebled et Cie, fabrique de conserves...), EPICERIES (Gagneux-Simon, sparterie, broseries...), BANDAGISTES (Biondetti (Paul), fournisseur des hôpitaux...), COMESTIBLES (Maison Girin, dépôt de pâtes d'Italie...), LIBRAIRES (Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu...).

Les recouvrements de cette publicité seront faits par l'Imprimerie WALTENER & Co, après la première insertion.

Gardez-Vous des Bohémiens et des Chemineaux leurs signes secrets et trucs dévoilés par LA VIE À LA CAMPAGNE LA CHASSE 1909. 25 Articles des 1<sup>ers</sup> spécialistes cynégétiques. Couverture et 2 hors-texte en couleurs, d'Admirables tableaux de Chasse — 100 dessins et photographies — En vente partout et chez Hachette et Co. SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

LEÇONS D'ALLEMAND TRANDUCTIONS, CORRESPONDANCE Par Professeur d'Allemand Tchèque Points de vue esthétique, pratique, commercial... M. MALOT, 3, rue Stella, Lyon.

IMPRIMERIE WALTENER Rue Stella, 3 THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC. Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT Imp WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

GRANDE FABRIQUE de PARIS MAISON HENRI ESDERS 67 et 69, rue de la République — 20 à 24, rue Confort LYON EXPOSITION DE NOS Complètes pour hommes... 19, 25, 32, 38, 45 Pardessus demi-saison... 21, 26, 32, 38, 45 Complètes p. jeunes gens: 15, 17, 50, 22, 28, 34 CHOIX IMMENSE DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS pour Vêtements sur mesures Envoi franco de notre catalogue contenant 23 échantillons

ADRESSES ET JOURS DE RÉCEPTIONS Tout Lyon - Annuaire des Salons du Sud-Est pour 1910 LYON — GRENOBLE — VILLEFRANCHE VIENNE — SAINT-ÉTIENNE En Vente : RÉDACTION DU TOUT LYON Rue de la République, 45. — Téléphone : 31-79 CHEZ LES LIBRAIRES Prix 6 Fr.

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCCÈS SIMON Liqueur Select Très Digestive DÉLICIEUSE À L'EAU GLACÉE

MAISON BÉNEVOLO Breveté S. G. D. G. — 15 Médailles Or J. DENEUX, Gendre, Successeur LYON, 48, Rue de la République OPTIQUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE Verres Isométriques INSTRUMENTS D'OPHTHALMOLOGIE MÉTÉOROLOGIE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES Javelles Théâtre, Courses, Campagne... — Stéréo-Javelles à prismes toutes marques Thermomètres Médicaux contrôlés par l'Etat CENOLOGIE : Ebulloscopes pour l'essai des vins DENSIMÈTRE-PÈSES pour tous liquides JOUETS SCIENTIFIQUES — LUNETTES POUR AUTOMOBILISTES

La SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES et Couverture des Puits ouverts PAR LE DESSUS de PUIX de SÉCURITÉ ou ÉLEVATEUR D'EAU à toutes profondeurs Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craindrez plus la gèle pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix 150 fr. Paiement après satisfaction. De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convenait pas. Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903. S'adresser à MM. L. JONET & Co à RAISMES (Nord) Membre de la Société d'Hygiène de France. Pourvus de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes. Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900. Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

LES ANNONCES SONT REÇUES Aux Bureaux du Journal 3, rue Stella, 3, Lyon

MAISON FONDÉE EN 1700 WALTENER & Co 3, Rue Stella, 3 ET RUE GROLEE, 14 (Près la Place de la République) Téléphone 15-39 Maison à PARIS : 2, Place du Caire Le matériel le plus important et entièrement neuf Propriétaires du Moniteur-Judiciaire, imprimeurs du Lyon Universitaire et de nombreux journaux hebdomadaires, de Sociétés savantes, des Corporations de MM. les Officiers ministériels, du XIV<sup>e</sup> Corps d'armée, etc., etc. Impressions commerciales, administratives et de luxe. Actions, obligations, titres divers, chèques imprimés en noir ou couleur avec fond de sûreté. Spécialité d'affiches de tous formats. — Journaux quotidiens sur rotatives. — Revues, albums, catalogues, prix-courants, etc. Thèses, Statuts, Notices, Rapports, Mémoires écrits en quelques heures. — Outillage spécial pour ouvrages de luxe et en simili-gravure. Publications illustrées. Spécialité d'affiches pour MM. les Officiers ministériels. RAPIDITÉ D'EXÉCUTION défiant toute concurrence

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'UTILITÉ dans la Cuisine journalière est incontestable. SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

IMPRIMERIE WALTENER & Co 3, Rue Stella, LYON SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE THÈSES de Droit et de Médecine Téléphone 15-39

Union des Métallurgistes LYON, 2, Place Gaileton, 2, LYON INSTRUMENTS de CHIRURGIE MOBILIER ASEPTIQUE, ÉLECTRICITÉ MÉDICALE Installations d'hôpitaux et de cliniques. Etudes et devis sur demande En raison du mode d'Association et du peu de frais généraux que nous avons, il nous est permis de livrer notre marchandise à des PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

BÉNÉDICTINE Exquise, tonique, digestive La MEILLEURE des LIQUEURS Un verre après chaque repas

Pour instruire les Enfants CHEZ SOI Il suffit de s'abonner pour 12 fr. A LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA FAMILLE AVEC CORRECTION DES DEVOIRS Demander un Numéro Spécimen gratuit 56, Rue Jacob, à PARIS

LYON UNIVERSITAIRE HEBDOMADAIRE RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON Bulletin de Souscription Je soussigné (1) demeurant à (2) désire m'abonner pour un an au "LYON UNIVERSITAIRE", moyennant la somme de sept francs payable à présentation de la quittance. (1) Nom et prénom. (2) Adresse. NOTA. — Prière de détacher et de retourner ce bulletin, revêtu de votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.